

**Rapport de la deuxième réunion du Groupe de travail
à composition non limitée sur la réforme du Comité des produits (CP)
22 novembre 2011
Siège de la FAO, Rome**

1. La deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur la réforme du Comité des produits s'est tenue à Rome le 22 novembre 2011. Quarante membres étaient présents¹. Le principal objectif de la réunion était de poursuivre les délibérations de la dernière réunion en date (tenue en décembre 2010) et de convenir de recommandations sur un certain nombre de questions spécifiques. L'ordre du jour provisoire de la réunion comprenait trois points principaux: i) Comment le Comité des produits pourrait-il contribuer davantage à appeler l'attention sur les éléments nouveaux et leurs répercussions et mieux anticiper les problèmes?; ii) Quels sont les facteurs qui restreignent la faculté du Comité de rester à jour et sa capacité de réaction et d'anticipation face aux dernières évolutions des marchés?; et iii) Relations entre le Comité des produits et ses organes subsidiaires, et fonctionnement de ces derniers.
2. La Présidente du Comité des produits, Mme Gothami Indikadahena, avait élaboré un document non officiel et une note d'information destinés à orienter les discussions du Groupe. En outre, les rapports suivants avaient été rédigés par le secrétariat à des fins d'information: i) *Review of the CCP Intergovernmental Commodity Groups* (Examen des groupes intergouvernementaux sur les produits du Comité des produits); et ii) *Organismes internationaux de produit*.
3. Sur la question de la pertinence du mandat du Comité des produits, le Groupe est convenu que, dans le contexte actuel, le mandat était approprié. Les participants ont fait remarquer par ailleurs qu'il faudrait s'employer par tous les moyens à éviter les risques de chevauchement entre le travail du Comité et celui d'autres organisations. L'importance d'une dissociation du mandat du Comité des produits de celui de la Division du commerce et des marchés, agissant en tant que secrétariat, a également été soulignée. Les participants à la réunion ont pris acte de l'avis de l'EEI selon lequel tous les comités techniques devraient essayer de promouvoir un ordre du jour mondial et du fait qu'il était en conséquence important que le Comité des produits préservât l'équilibre actuel de ses travaux entre les évaluations des marchés et les questions de politique.
4. S'agissant du changement de nom du Comité des produits, plusieurs membres s'y sont déclarés favorables. D'aucuns s'inquiétaient en particulier de la connotation négative du mot « Problems » dans le nom anglais du Comité (Committee on Commodity Problems). Certains participants estimaient également que le nom du Comité devrait refléter davantage son mandat. Quelques suggestions ont été faites par les membres. Le secrétariat a été prié de s'inspirer de ces éléments pour présenter des propositions de noms.
5. Le Groupe a reconnu qu'il était important de faire participer les membres à la définition de l'ordre du jour du Comité des produits. Ce point était considéré comme primordial pour encourager l'appropriation par les membres et la participation des capitales. Il a également été souligné que cette recommandation nécessiterait peut-être de modifier le Règlement intérieur, même si celui actuellement en vigueur autorisait une plus large consultation des membres. Le secrétariat a été prié de communiquer l'ordre du jour provisoire de la prochaine session aux membres afin de recueillir leurs points de vue. Il a été proposé que les points focaux régionaux se réunissent avec le Bureau du Comité des produits afin d'examiner l'ordre du jour provisoire avant son approbation par le Directeur général.
6. Sur le sujet de l'établissement du programme de travail et des priorités, les membres ont décidé d'un commun accord que désormais, à compter de la prochaine session, davantage de temps

¹ Nombre établi à partir des formulaires d'enregistrement remplis, signés et déposés.

devrait être accordé aux délégations pour discuter et convenir des priorités de travail dans les domaines du commerce et des marchés des produits de base. D'aucuns ont fait remarquer que les priorités de travail du Comité des produits avaient été débattues pour la première fois à la dernière session. Les priorités mises en évidence avaient été inscrites dans le programme de travail de la Division du commerce et des marchés. Il a été souligné que les conférences régionales apportaient des éléments importants pour la définition du programme de travail du Comité des produits, et qu'elles représentaient également un moyen de renforcer l'intérêt suscité par les sessions du Comité et d'encourager la participation à ces dernières. S'agissant des activités intersessions du Comité, les membres ont estimé qu'il n'était pas nécessaire d'établir un programme de travail spécifique, mais qu'il était en revanche souhaitable d'élaborer un programme de travail pluriannuel en accord avec d'autres comités techniques.

7. Les membres ont exprimé des vues divergentes sur la question de l'élaboration du rapport du Comité. Certains se sont inquiétés du temps consacré à sa rédaction, notamment au vu des contraintes budgétaires, alors que d'autres ont fait remarquer que, lorsqu'un rapporteur était nommé, la réunion plénière se transformait en comité de rédaction. Il a été proposé de maintenir le *statu quo* pour le moment, conformément à l'avis exprimé lors de la Conférence.
8. Sur la question du renforcement de la coopération avec d'autres organisations internationales s'occupant du commerce des produits de base, le secrétariat a noté que la plupart des organismes concernés avaient un statut d'« observateur » au sein du Comité des produits et que, par le passé, des organisations avaient eu l'occasion de proposer des manifestations parallèles aux sessions du Comité. Le FCP (Fonds commun pour les produits de base) devrait tenir sa prochaine réunion annuelle à Rome immédiatement avant ou après la session du Comité. Le Groupe a salué cette initiative et a encouragé le secrétariat à inviter davantage d'organisations compétentes à proposer des manifestations parallèles ou à prévoir leurs réunions en même temps ou immédiatement avant ou après les sessions du Comité.
9. En outre, le Groupe a insisté sur la nécessité d'encourager une participation plus étroite de la société civile et du secteur privé, dans la mesure permise par les règlements et statuts de la FAO. Il a été suggéré que le secrétariat pourrait contacter les institutions ayant exprimé le souhait d'organiser des manifestations parallèles lors des sessions du Comité.
10. S'agissant de renforcer le niveau et la nature de la participation des membres, avec notamment une présence accrue d'experts basés dans les capitales, le Groupe est convenu qu'il fallait donner plus d'attrait et de substance à l'ordre du jour. Davantage de temps devrait être alloué aux débats, et moins à la rédaction du rapport. Les membres ont été encouragés à rechercher des moyens de participation plus innovants pour la prochaine réunion du Groupe.
11. Sur la question du calendrier et de la durée des sessions du Comité des produits, ainsi que des dispositions logistiques y afférentes, il a été noté que la prolongation d'une demi-journée, déjà adoptée, pourrait faire avancer les choses. En outre, la session du Comité ne se tiendrait pas la même semaine que celle du Comité de l'agriculture, ce qui laisserait davantage de temps pour organiser des manifestations parallèles. Le Groupe a recommandé de maintenir le *statu quo* jusqu'à ce que de nouveaux arrangements puissent être expérimentés. Cette question pourrait être réexaminée ultérieurement.
12. S'agissant des relations du Comité des produits avec ses propres organes subsidiaires et du fonctionnement de ceux-ci, des membres ont exprimé leurs préoccupations au sujet du travail de certains groupes intergouvernementaux sur les produits (fréquence et régularité des réunions, valeur ajoutée, et pertinence, par exemple). Il a toutefois été noté que certains de ces groupes (le Groupe intergouvernemental sur le thé, par exemple) avaient des programmes de travail ambitieux et s'occupaient de questions importantes. Il a également été fait remarquer que les groupes intergouvernementaux sur les produits servaient d'organismes internationaux de produit pour des projets de développement de produits du FCP. Les participants à la réunion sont

convenus de la nécessité de procéder à une évaluation approfondie, fondée sur des critères bien définis, de chaque groupe intergouvernemental. Au cas où il ne serait pas possible d'établir clairement le bien-fondé d'un groupe intergouvernemental donné, celui-ci pourrait être suspendu, plutôt que définitivement supprimé.

13. Il a été convenu que la prochaine réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur la réforme du Comité des produits se tiendrait vers la mi-janvier 2012.